

Compte rendu de la séance du 22 septembre 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Jacques BERTIGNAC

Ordre du jour:

- 1°) Convention de mandat pour les travaux des ruelles
- 2°) Convention avec le SBGH pour le désherbage
- 3°) Plan de financement définitif pour les travaux "toiture de l'école"
- 4°) Personnel :
 Contrat

- 5°) Compteurs Linky
- 7°) Changement de locataire à l'appartement communal
- 8°) Ralentisseurs Camon
- 9°) Association EISE : Présentation (point reporté au prochain CM)
- 8°) Questions diverses

Délibérations du conseil:

Convention de mandat avec la Communauté des Communes du Pays de Mirepoix pour les travaux de voirie 2017 (DE 2017 40)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté des Communes du Pays de Mirepoix, dans le cadre de ses statuts, a décidé d'accompagner les communes membres qui le souhaitent dans la réalisation des travaux d'investissements de voirie

Il rappelle que le programme de voirie 2017 concerne 13 communes comme cela a été présenté lors du Conseil Communautaire du 24 janvier 2017.

L'Etat participera au financement de ces travaux dans le cadre de la DETR à hauteur de 30 % (arrêté préfectoral du 30/03/2017).

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Président de la Communauté des Communes de signer une convention de mandat (annexée à la présente) avec la commune de Camon engagée dans le programme de travaux 2017 pour la réalisation de travaux sur la voirie communale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

autorisent Mr le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté des Communes du Pays de Mirepoix pour la réalisation des travaux de voirie 2017

chargent Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération

disent que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET

MAIRE

Convention avec le SBGH : plan de désherbage (DE 2017 41)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au Syndicat Bassin du Grand Hers qui gère les rivières du territoire. Dans le cadre de ses actions, le SBGH propose aux communes la mise en place d'un plan de désherbage communal dans une démarche "zéro phyto"

Mr le Maire propose que la commune adhère à ce dispositif pour l'année 2017 et signe une convention avec le SBGH pour la mise en oeuvre. Il donne lecture de la convention

La participation financière de la commune s'élèvera, compte tenu des aides obtenues à 293.40 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent les termes de la convention avec le SBGH

autorisent Mr le Maire à signer cette convention

chargent Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

Plan de financement définitif : travaux toit de l'école (DE 2017 42)

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la toiture de l'école de Camon ont été exécutés en septembre 2016.

Il convient donc d'approuver le plan de financement définitif de cette opération

Mr le Maire donne lecture de plan de financement

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent le plan de financement définitif tel que présenté

chargent Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

Création d'un CDD pour accroissement d'activité (DE 2017 43)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat CAE de Pascal Bonami se termine le 30 septembre 2017. Compte tenu des dernières décisions gouvernementales, Pôle Emploi nous a fait savoir que ce contrat ne serait pas renouvelé

Mr le Maire propose d'ouvrir un poste à temps non complet pour accroissement d'activité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- **acceptent** le principe d'un CDD à temps non complet afin de faire face à cet accroissement d'activité

- **autorisent** Mr le Maire à organiser le recrutement et à signer ce contrat

- **chargent** Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

Compteurs LINKY

Quelques administrés ont fait savoir qu'ils étaient opposés à l'installation des compteurs Linky à leur domicile. La campagne d'installation est lancée sur Camon et plusieurs compteurs ont déjà été posés. Les compteurs municipaux doivent être changés le mardi 26 septembre

Après discussion il est décidé de ne pas faire opposition à l'installation des 11 compteurs Linky municipaux.

Les particuliers ne voulant pas d'installation Linky à leur domicile doivent faire les démarches personnellement auprès d'ENEDIS

Changement de locataire à l'appartement communal

Dans le courant du mois d'Octobre de nouveaux locataires s'installeront dans l'appartement communal. L'état des lieux d'entrée aura lieu le vendredi 13 octobre 2017

Ralentisseurs

Les riverains de l'entrée du village se plaignent de la vitesse excessive de certains automobilistes. Le ralentisseur actuel est trop éloigné de l'entrée pour être efficace

Mr Bertignac est chargé de prendre contact avec le Conseil Départemental - service des routes - afin de trouver des solutions à ce problème